

Directive produit de construction et marquage CE des produits Bois

Calendrier de lancement et exemple de marquage



Le marquage CE à partir de quand et sous quelle forme? Voici ici une présentation du calendrier de la mise en place du marquage CE pour les produits de la filière Bois, ainsi que des exemples de marquage CE.

1. Marquage CE des produits Construction de la filière Bois

Voici les types de produits bois pour lesquels le marquage CE est défini, et déjà mis en œuvre :

Le CTBA est actuellement officiellement notifié pour tous les produits de la filière bois les plus avancés dans la démarche de Marquage CE.

- Les panneaux à base de bois (NF EN 13986).
- Réaction au feu (NF EN 13 501-1).
- Les kits d'escaliers préfabriqués (ETAG 008).
- Les poutres et poteaux composites (ETAG 011).
- Les kits de constructions à ossature bois (ETAG 007).
- Les kits de constructions en bois empilés (ETAG 012).
- Les charpentes industrielles (NF EN 14250).
- Les bois sciés à usage structuraux (NF EN 14 081-1).
- Bois lamellé collé à usage structuraux (NF EN 14 080).

Le marquage CE est déjà prévu pour d'autres familles de produits Bois :

- Bois massif aboutés (Pr EN 124062).
- Panneaux composites autoporteurs de toiture (ETAG 016).

- Planchers et parquets en bois (EN 14342).
- Panneaux à base de bois Revêtements de sol à placage Bois (pr EN 14342).
- Lambris et bardages en bois massif (EN 14915).
- Fenêtres et portes extérieures pour piétons (PR EN 14351).

2. Le lancement du marquage CE se produit par arrêts selon le procédé ci-dessous

LANCEMENT MARQUAGE CE

Arrêtés et avis de lancement du Marquage CE

D1 → Date de publication au J.O = début de marquage possible

D2 → Date buttoir pour le marquage systématique de toute nouvelle fabrication

D3 → Date d'écoulement des stocks pour les intermédiaires (entre fabricants et consommateurs) concernant les produits fabriqués avant D2

→ Référentiel concerné (normes, ETAG)

→ Niveau(x) d'attestation(s) de conformité

→ Organismes notifiés mandatés

3. Le calendrier de mise en place du Marquage CE pour ces produits

Le tableau suivant indique le calendrier de mise en place basé sur quelques exemples de produits. Le calendrier dans son ensemble peut être consulté sur le site www.dpcnet.org

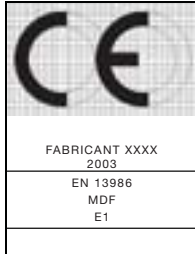
	Norme ou ETAG	Française AFNOR	Européenne JOCE	Démarrage possible (date de notification du CTBA)	Marquage CE obligatoire	Échéance écoulement de stocks éventuels	Niveau attestation
"Bois de structure de section rectangulaire - Partie I : Exigences de classement pour le bois classé selon la résistance"	EN 14081-1	mi 2006	mi 2006	fin 2006	31/08/07	août-07	2+
"Panneaux à base de bois destinés à la construction Caractéristiques, évaluation de conformité et marquage"	EN 13986	01/10/2002 Norme publiée	27/02/03	23/05/03	1/04/04	30/09/04	1 / 2+ / 3 / 4
"Planchers et parquets en bois - Caractéristiques, évaluation de conformité et marquage"	EN 14342	20/08/05	01/08/05	01/03/06	01/03/07	non	1 / 3 / 4
Poteaux en bois pour lignes aériennes - Exigences	PR EN 14229	?	?	?	?	?	2+

4. Exemple de marquage

Le marquage CE est exigé sur les panneaux à base de bois, dès lors qu'ils sont destinés à un usage en construction. Le marquage CE a une portée différente, selon que le panneau est à usage structurel ou non. Exemple ci-dessous panneau de particules ou à usage non structurel (exemple ci-dessous panneau MDF).

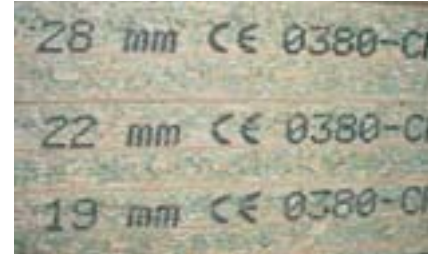
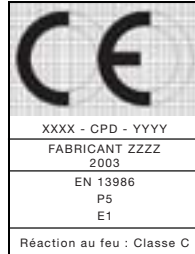
MDF : Attestation niveau 4

- EXPLICITE
- MDF classé E1 fabriqué par XXXX
- IMPLICITE
- Usage intérieur
 - Milieu sec
 - Non structurel
 - Euroclasse D
 - PCP < 5 ppm



Panneau particules : Attestation niveau 1

- EXPLICITE
- Panneau P5
 - Classé E1
 - Euroclasse C
 - Fabriqué par ZZZZ
 - ON : XXXX
- IMPLICITE
- Usage intérieur
 - Milieu humide
 - Structurel
 - Ignifugé
 - PCP < 5 ppm



Ce marquage CE comporte des données explicites qui sont clairement indiquées par le marquage : Il s'agit de panneau à base de Bois de type MDF, bénéficiant d'un classement de teneur en formaldéhyde de type E1.

Il comporte aussi des données implicites qui se déduisent de la connaissance du référentiel : la norme harmonisée EN 13986 "Panneaux à base de bois destinés à la construction".

Dans le cas présent il s'agit de panneau à usage intérieur milieu sec, pour, pour un emploi non structurel, et bénéficiant d'un classement conventionnel en réaction au feu de type D ;

Ce marquage CE comporte des données explicites qui sont clairement indiquées par le marquage : Il s'agit de panneau à base de Bois de type panneau de particules de type P5, bénéficiant d'un classement de teneur en formaldéhyde de type E1, et ayant obtenu un classement C en réaction au feu.

Il comporte aussi des données implicites qui se déduisent de la connaissance du référentiel : la norme harmonisée EN 13986 "Panneaux à base de bois destinés à la construction".

Dans le cas présent il s'agit de panneau à usage intérieur milieu humide, pour un emploi structurel, et bénéficiant

d'un classement conventionnel en réaction au feu de type C, celui ci ayant été obtenu par ignifugation.

5. Formation

Pour compléter cette information, et pour en préciser les enjeux, une formation a été mise au point en partenariat entre Le Commerce du Bois et le CTBA. Cette formation est présentée dans une fiche jointe. ■

Contact CTBA : Christiane Deval
christiane.deval@ctba.fr



www.lecommercedubois.fr

